

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 9 août 2010 à compter 20 h 00 heures, à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis :

Mairesse Lyz Beaulieu
Mesdames les conseillères Mélanie Bondu
Lyn Fortier
Messieurs les conseillers Erik Constant
Henri Grenier
Louis Marcel Caron

La conseillère Marie-Josée Rochon est absente de cette séance.

La Secrétaire-trésorière, Nicole Sarrasin, est présente et agit comme secrétaire de cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse ouvre la séance à 20 h 00.

10-08-5010

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Erik Constant, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - a Séance spéciale du 22 juin 2010
 - b Séance ordinaire du 12 juillet 2010
 - c Séance spéciale du 20 juillet 2010
 - d Séance spéciale du 22 juillet 2010
 - e Séance spéciale du 3 août 2010
- 4. TRÉSORIE :**
 - a État des revenus et dépenses au 31 juillet 2010
 - b Adoption des comptes à payer et chèques émis en juillet 2010
 - c Modification au budget initial
 - d Dépenses en immobilisation – transferts de fonds
- 5. AFFAIRES GÉNÉRALES**
 - a Correspondance
 - b Demande d'appui – Mun. de Lac-des-Écorces
 - c Demande d'appui – M.R.C. – Unité de médecine familiale et CLSC
 - d Signature de lettres d'entente avec le Syndicat
 1. Création d'un poste d'adjointe-administrative
 2. Nomination d'une Secrétaire-trésorière adjointe.
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**

7. **VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**
 - a Lettre d'acceptation Subv. amélioration du réseau routier
 - b Nommer le chemin de l'île longue
8. **LOISIRS CULTURE ET DÉVELOPPEMENT**
9. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - a Adoption du second projet de règlement no. 238
 - b Avis de motion – règlement no. 238
 - c Adoption du second projet de règlement no. 239
 - d Avis de motion – règlement no. 239
10. **INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - a Signature entente – Centre canin Ménard
11. **RÉGIES ET COMITÉS**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE.**

ADOPTÉE

10-08-5011

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
SÉANCE SPÉCIALE DU 22 JUIN 2010

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par le conseiller Louis-Marcel Caron et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 22 juin 2010 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

10-08-5012

SÉANCE RÉGULIÈRE 12 JUILLET 2010

Il est proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par le conseiller Érik Constant et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 12 juillet 2010 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

10-08-5013

SÉANCE SPÉCIALE DU 20 JUILLET 2010

Il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 20 juillet 2010 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

10-08-5014

SÉANCE SPÉCIALE DU 22 JUILLET 2010

Il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 22 juillet 2010 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

10-08-5015

SÉANCE SPÉCIALE – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION DU 3 AOÛT 2010

Il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par le conseiller Érik Constant et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 3 août 2010 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

TRÉSORIE :

10-08-5016

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 JUILLET 2010
Projection de la trésorerie au 31 juillet 2010

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par le conseiller Louis-Marcel Caron et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2010 (projection de la trésorerie) présenté par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

10-08-5017

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS EN JUILLET 2010

Il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer et des chèques émis pour le mois de juillet pour les montants suivants :

\$ 25 474.09 Chèques no. 287 à 329
\$ 17 558.85 Chèques no. 157 à 172
\$ 11 968.31 Paiements pré-autorisés pour le mois de juillet 2010
\$ 21 432.32 Salaires versés pour juillet 2010.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Nicole Sarrasin, Sec.-très., certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements pré-autorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer ces dépenses autorisées.

Nicole Sarrasin, Sec.-très.

10-08-5018

MODIFICATION AU BUDGET INITIAL

Il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications au budget initial suggérées par la secrétaire-trésorière :

Du poste	Au poste	Montant
02.130.411	02.130.310	200 \$
02.130.411	02.130.340	200 \$
02.130.411	02.130.413	1100 \$
02.130.411	02.130.425	370 \$
02.130.414	02.130.494	1600 \$
02.130.421	02.130.496	900 \$
02.190.493	02.190.451	400 \$

02.220.411	02.220.310	550 \$
02.220.631.02	02.220.422	1000 \$
02.220.454	02.220.455	700 \$
02.220.522	02.220.631	20 \$
02.220.522	02.220.650	500 \$
02.330.141	02.330.141.90	110 \$
02.330.419	02.330.310	100 \$
02.413.411	02.413.332	100 \$
02.413.411	02.413.525	200 \$
02.413.411	02.413.635	500 \$
02.413.411	02.413.681	1100 \$
02.451.10.951	02.451.20.951	542 \$
02.610.411	02.610.454	200 \$
02.701.30.141.01	02.701.30.522	1100 \$
02.701.30.141.01	02.701.30.526	100 \$
02.220.526	03.922.10.000	2588 \$
02.220.454	03.922.10000	5394 \$

ADOPTÉE

DÉPENSES EN IMMOBILISATION – MODIFICATION DU BUDGET INITIAL

Cet item est remis à une séance ultérieure.

AFFAIRES GÉNÉRALES

CORRESPONDANCE

1. Invitation du CLD à l'assemblée annuelle.
2. Demande d'aide financière du CAPTCHPL.
- Demande refusée.

10-08-5019

**DEMANDE D'APPUI – MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
PROGRAMME RÉNO-VILLAGE**

ATTENDU la lettre de la MRC d'Antoine-Labelle à l'effet qu'actuellement la liste d'attente pour le programme RénoVillage est à zéro.

ATTENDU que notre Conseil municipal est d'avis que les critères de sélection des bénéficiaires potentiels sont beaucoup trop élevés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par le conseiller Louis-Marcel Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain appuie la municipalité de Lac-des-Écorces et désire informer la M.R.C. d'Antoine-Labelle que les critères de sélection des bénéficiaires potentiels du programme RénoVillage sont trop exigeants et qu'ils devraient être moins sévères afin de permettre à plus de citoyens de se prévaloir dudit programme;

Que cette résolution soit expédiée à la M.R.C. d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

DEMANDE D'APPUI – M.R.C. UNITÉ DE MÉDECINE FAMILIALE ET CLSC.

- ATTENDU la production d'études (mars et septembre 2008) de la firme HSSST Conseils inc. confirmant la présence de moisissures au CLSC de Mont-Laurier situé au 515, boul. Albiny-Paquette;
- ATTENDU les recommandations de la Direction de santé publique des Laurentides prévoyant la relocalisation immédiate, dans un autre édifice, des soins offerts aux personnes vulnérables aux moisissures (clientèle immuno supprimée, présentant des maladies pulmonaires et nourrissons), la relocalisation dans les meilleurs délais des travailleurs symptomatiques ainsi que la relocalisation de l'ensemble des travailleurs dans un autre édifice dès le début des travaux correctifs;
- ATTENDU la décision du Comité administratif du CSSS d'évacuer sans délai, l'édifice du 515, boul. Albiny-Paquette;
- ATTENDU qu'actuellement la relocalisation a dispersé l'ensemble du personnel dans sept sites différents entraînant de nombreuses difficultés pour la clientèle étant donné le fractionnement des services offerts ainsi que plusieurs inconvénients pour assurer le bon fonctionnement de l'organisme;
- ATTENDU qu'un de ces sept sites est un bâtiment modulaire situé à l'arrière du 515, boul. Albiny-Paquette et pour lequel la ville de Mont-Laurier a octroyé une permission spéciale d'une durée de 15 mois et se terminant en mars 2010;
- ATTENDU que différentes études réalisées entre autres par la Corporation d'hébergement du Québec et par le MSSS favorisent la construction d'un nouvel édifice pour le CLSC de Mont-Laurier;
- ATTENDU l'avis de l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides (ASSSL) énonçant que la solution privilégiée par l'Agence vise la construction d'un nouvel immeuble qui pourra héberger le CLSC et l'Unité de médecine familiale sur un même site;
- ATTENDU les démarches en cours visant l'obtention d'une unité de médecine familiale permanente;
- ATTENDU que l'accessibilité à un médecin de famille est un enjeu majeur pour la MRC d'Antoine-Labelle puisque 30% des concitoyens n'ont toujours pas accès à un tel service essentiel;
- ATTENDU les obstacles démographiques et socio-économiques avec lesquels la MRCAL doit composer dont entre autres, la population vieillissante, l'exode des jeunes, la difficulté à recruter de nouvelles ressources, etc;
- ATTENDU que les indicateurs socio-sanitaires démontrent clairement un besoin criant en matière de soin de santé pour la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que l'Unité de médecine familiale représente pour la MRC d'Antoine-Labelle un engagement académique, une amélioration de la qualité des soins, un espoir de solution à son manque chronique d'effectifs médicaux, une amélioration des services rendus à la population ainsi qu'une opportunité d'amélioration de ses indicateurs socio-sanitaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Érik Constant, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité de demander au ministre de la Santé et des Services sociaux la construction d'une nouvelle bâtisse pour le CLSC de Mont-Laurier, qui respecterait les normes, qui répondrait entièrement aux programmes fonctionnels et techniques du CLSC et, qui favoriserait également une relocalisation dans un même édifice des services externes en santé mentale et en soutien à domicile.

Il est de plus résolu de prévoir que cette bâtisse puisse également y joindre une éventuelle unité de médecine familiale à Mont-Laurier.

ADOPTÉE

10-08-5021

ACCEPTATION ET SIGNATURE DE DEUX (2) LETTRES D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS.

ATTENDU que des modifications doivent être apportées à la structure administrative afin d'améliorer la gestion municipale;

Il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la signature de deux lettres d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre Sud CSN (section Notre-Dame-de-Pontmain), soient :

1. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINTE-ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain désire améliorer la gestion de l'administration;

ATTENDU QU'il devient nécessaire d'ajouter une personne à temps partiel à l'administration générale;

ATTENDU QUE la municipalité désire modifier le poste de secrétaire-comptable en un poste de « Adjointe-administrative à temps partiel ».

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

- Le poste de Secrétaire-comptable sera modifié en un poste d'adjointe-administrative sur appel afin d'améliorer l'administration municipale.
- La tâche consiste à effectuer le travail général de bureau reliées à l'administration d'une municipalité (Ex.: comptabilité, taxation, perception et toutes tâches demandées par les personnes responsables du bureau administratif.
- Le taux horaire de ce poste sera de 17.00 \$ l'heure, et la convention collective en vigueur s'applique à ce poste.

2. **NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE.**

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain désire améliorer la gestion de l'administration;

ATTENDU QUE la municipalité désire créer un poste de « Secrétaire-trésorière adjointe ».

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

- Un poste de Secrétaire-trésorière adjointe sera créé afin d'améliorer l'administration municipale en cas d'absence et d'incapacité d'agir de la secrétaire-trésorière en poste.
- Mme Line Ayotte est la seule personne salariée pouvant postuler, le poste lui est donc offert sans affichage.
- Mme Line Ayotte accepte et sera nommée Secrétaire-trésorière adjointe par résolution du conseil municipal.
- Les tâches demeurent les mêmes que présentement, soient, de façon générale des tâches reliées à la comptabilité et à la taxation.
- Les tâches de la secrétaire-trésorière adjointe sont décrites aux Lois et règlements qui régissent les municipalités locales.
- Le taux horaire de ce poste sera de 18.62 \$ l'heure, et la convention collective en vigueur s'applique à ce poste.

ADOPTÉE

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS :

SUBVENTION AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

La Secrétaire-trésorière dépose une lettre du Ministre délégué aux Transports avisant la municipalité qu'un montant de 16 000 \$ sera versé à la municipalité à titre d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

10-08-5022

DEMANDE D'OFFICIALISATION DE NOM POUR LE « CHEMIN DE L'ILE LONGUE »

ATTENDU que la Secrétaire dépose une lettre de M. Michel St-Louis demandant que le Conseil municipal accepte de nommer un chemin privé au nom de « chemin Émile St-Louis »;

ATTENDU que M. Michel St-Louis est présent et explique les raisons de sa demande;

ATTENDU que la mairesse explique que le Conseil municipal a déjà pris la décision de ne plus nommer des chemins aux noms de personnes;

Il est donc proposé par le conseiller Henri Grenier, appuyé par le conseiller Louis-Marcel Caron et résolu à l'unanimité de nommer le chemin situé sur lot 17b-2 IL, canton Wabassee, au nom de « chemin de l'Île Longue ».

Que la demande d'officialisation soit faite à la Commission de Toponymie.

ADOPTÉE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT:

10-08-5023

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 238 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 164 RELATIF AU ZONAGE

Le second projet de règlement no. 238 modifiant le règlement no. 164 relatif au zonage est déposé et expliqué aux contribuables présents.

Une modification au premier projet de règlement a été apportée, soit : Le rayon est diminué à 1 kilomètre et la modification s'applique à la zone de Villégiature 08 seulement.

Suite à ce dépôt, il est proposé par le conseiller Érik Constant, appuyé par la conseillère Lyn Fortier et résolu à l'unanimité que ce second projet de règlement no. 238 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère Mélanie Bondu à l'effet que soit adopté, à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 238, modifiant le règlement numéro 164 relatif au zonage.

10-08-5024

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 239 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 162 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU que le second règlement no. 239 modifiant le règlement no. 162 relatif aux divers permis et certificats a été déposé et expliqué aux contribuables présents.

Une modification au premier projet de règlement a été apportée, soit : Le rayon est diminué à 1 kilomètre et la modification s'applique à la zone de Villégiature 08 seulement.

Suite à ce dépôt, il est proposé par le conseiller Louis-Marcel Caron, appuyé par le conseiller Henri Grenier et résolu à l'unanimité que ce second projet de règlement no. 239 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère Mélanie Bondu à l'effet que soit adopté, à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 239, modifiant le règlement numéro 162 relatif aux divers permis et certificats.

SIGNATURE – ENTENTE – SERVICE CANIN MÉNARD

ATTENDU qu'une rencontre a eue lieu le 4 août dernier avec M. Pierre Ménard de Centre Canin Ménard;

ATTENDU que M. Ménard offre à la municipalité la possibilité de signer une entente afin de pérenniser le service de fourrière sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que les membres du conseil ont convenu qu'il était nécessaire d'avoir la possibilité de demander les services d'une fourrière lorsque l'application du règlement no. 224 concernant les animaux le requiert;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par le conseiller Louis-Marcel Caron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la signature de l'entente proposé par Centre Canin Ménard.

Qu'une la nouvelle tarification 2010 déposée par Centre Canin Ménard soit acceptée et qu'un montant de 1 200 \$ par année soit versé.

Que la Mairesse et la Secrétaire-trésorière soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, ladite entente.

Crédit suffisant au compte : 2.291.491 Montant : 1 200 \$

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question est tenue de 20 h 16 à 20 h 18.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance à 20 h 30.

Lyz Beaulieu,
Mairesse.

Nicole Sarrasin,
Secrétaire-trésorière.